



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 36 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Arrêté N °2014255-0003 - Arrêté modificatif relatif à l'organisation et aux attributions des services de la préfecture du Gers

..... 1



PRÉFET DU GERS

Arrêté n °2014255-0003

**signé par
SABATHE Jean- Marc**

le 12 Septembre 2014

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté modificatif relatif à l'organisation et
aux attributions des services de la préfecture
du Gers



PRÉFET DU GERS

Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la Coordination Interministérielle
et des Moyens de l'Etat
Service du Pilotage Interministériel
et du Développement
arrêté-organigramme VERSION 25 JUIN 2014 (modificatif)

ARRETE MODIFICATIF RELATIF à l'organisation et aux attributions des services de la préfecture du Gers

Le préfet du Gers

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret du 27 février 2013 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, en qualité de préfet du Gers,
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 avril 2014 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,
- VU** l'avis du comité technique du 3 juin 2014 sur la création du Service de Délivrance des Titres,
- SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2014 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers est modifié comme suit :

La Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales (DLPCL), est constitué par:

- l'accueil de la préfecture,
- le bureau des élections, de la réglementation et des affaires juridiques (DLP 1)
- le service de délivrance des titres (SDT)
- le service des Relations avec les Collectivités Locales (SRCL), lui-même constitué par :
 - le bureau du contrôle et de l'intercommunalité (SRCL 1)
 - le bureau du contrôle budgétaire des finances locales et des dotations (SRCL 2)
- le bureau du droit de l'environnement (DLP 5)

Article 2 : Les attributions de la direction concernée sont fixées conformément au dispositif annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté entre en application à compter du **15 octobre 2014**.

Article 4 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2014 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers sont inchangées.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le **12 SEP. 2014**

Le préfet,



Jean-Marc SABATHÉ

**DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES
(DLPCL)**

LE DIRECTEUR DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Accueil de la préfecture
- Bureau des élections, de la réglementation et des affaires juridiques (DLP 1)
- Service de délivrance des titres (SDT)
- Service des relations avec les collectivités locales (SRCL)
 - . Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité (SRCL 1)
 - . Bureau du contrôle budgétaire, des finances locales et des dotations (SRCL 2)
- Bureau du droit de l'environnement (DLP 5)

Service de l'accueil

- Accueil général des services ;
- Accueil pour la délivrance des titres : information, contrôle de la complétude des dossiers, remise des titres (permis de conduire, cartes de séjour et de résident) ;
- Contrôle d'accès des visiteurs et des véhicules à l'entrée de la préfecture.

Bureau des élections, de la réglementation et des affaires juridiques
(DLP 1)

A-Elections

- Elections politiques et professionnelles: préparation et suivi des scrutins
- Révision et dématérialisation des listes électorales

B-Associations

- Associations Loi de 1901 et ASL : Création, modification, dissolution (*arrondissement d'Auch*)
- Dons et legs aux congrégations, associations culturelles et de bienfaisance (*département*)
- Fonds de Dotation et Fondations d'entreprises : Création, modification, contrôle

C-Réglementation du tourisme (*arrondissement d'Auch*) :

- Classement des offices de tourisme
- Procédures de dénomination communes touristiques et stations classées
- Opérateurs de voyages et de séjours (mise en œuvre garantie financière et sanctions)
- Agrément maître restaurateur

D-Pompes funèbres

- Habilitation des établissements (*département*)
- Autorisation d'ouverture (*département*)
- Dérogations au délai d'inhumation, autorisations de transport de corps ou cendres à l'étranger, inhumation dans propriété privée (*arrondissement d'Auch*)

E-Réglementations professionnelles et commerciales (département)

- Surfaces commerciales soumises à autorisation : secrétariat de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial)
- Agents immobiliers : délivrance cartes
- Salons et parc d'exposition : déclarations
- Liquidations et soldes complémentaires : déclarations
- Ventes au déballage : information, réception des registres
- Revendeurs d'objets mobiliers : déclaration (*arrondissement d'Auch*)
- Agrément des domiciliataires d'entreprises

F-Réglementations diverses (département) :

- Jeux : autorisation des loteries,
- Baignades et piscines ouvertes au public : surveillance transparence des eaux de baignades (gratuites ou payantes) et dérogations à l'emploi de surveillant sans le diplôme de MNS (baignades payantes)
- Titres de circulation pour les non sédentaires (*arrondissement d'Auch*)
- Gardes-chasse et gardes-pêche particuliers : agrément
- Annonces judiciaires et légales: habilitation des journaux
- Appels à la générosité publique: autorisations et calendrier-
- Recensement militaire des jeunes ayant la double nationalité
- Jurys d'assises : procédure de tirage au sort en relation avec les communes
- Brevets d'invention

G-Police de l'air (département) :

- Autorisation de manifestations aériennes,
- Autorisation de création/utilisation des hélicoptères, plates-formes ULM, aérodromes privés
- Autorisation de survols, agrément des aéro-clubs, ouverture au trafic international

H-Police des débits de boissons :

- Fixation des horaires de fermeture, des périmètres de protection (*département*)
- Transfert licences (autorisation), Suivi des déclarations de mutation, d'ouverture, des dérogations aux horaires, (*arrondissement d'Auch*)
- Fermeture administrative des débits de boissons et discothèques (*arrondissement d'Auch*)

Affaires juridiques (attributions du chef de bureau) :

- Instruction des seuls contentieux relevant des attributions du bureau
- Suivi formel des procédures contentieuses et gestion des crédits du ministère de l'intérieur (216-6)
- Administration de Télérecours ;
- Correspondant du pôle juridique de la préfecture de la Haute-Garonne
- Correspondant de la CADA.

SERVICE DE DÉLIVRANCE DES TITRES

A - Immatriculation

- Saisie des immatriculations, enregistrement d'achat de véhicule
- Inscription et radiations de gage, certificats de gage et de non gage
- Déclaration valant saisie des huissiers et du Trésor
- Destruction de véhicules
- Statistiques automobiles
- Identification de véhicules
- Gestion des véhicules endommagés
- Agrément et habilitation des professionnels (SIV) et contrôle.

B - Permis de conduire

- Délivrance du permis de conduire (national et international), conversion et échange de permis militaires et étrangers, restriction et suspension de validité pour raisons médicales
- Répartition des places d'examen au permis de conduire
- Secrétariat des commissions médicales chargées d'examiner l'aptitude des conducteurs de véhicules automobiles
- Mise à jour du système national des permis de conduire - SNPC - (1ère délivrance, renouvellement, extension, etc...)
- Apprentissage anticipé de la conduite
- Organisation des élections aux organismes professionnels d'enseignement de la conduite
- Suivi du Brevet de Sécurité Routière

C - Circulation

- Réglementation des taxis – examen professionnel – Secrétariat de la Commission Départementale des taxis
- Suspension du permis de conduire
- Epreuves sportives sur la voie publique et dans les lieux non ouverts à la circulation
- Contrôle de légalité des actes des collectivités en matière de circulation de l'arrondissement d'Auch
- Circulation (sur RN et route classée à grande circulation)
- Agrément et suivi des centres de contrôles techniques
- Enregistrement au S.N.P.C. des retraits de points au permis de conduire à la suite de condamnations devenues définitives
- Annulation des permis de conduire pour solde de points nuls
- Suivi de la liste nationale des experts V.G.A.

D - Régie des recettes

- Encaissement des taxes afférentes aux cartes d'immatriculation de véhicules, permis de conduire, carnets W et WW

- Droits sur cartes d'agents immobiliers et, pour l'arrondissement d'Auch
- Droit de chancellerie (visa d'entrée pour les étrangers)
- Encaissement des frais de photocopies
- Encaissement des brochures préfecture et des abonnements au recueil des actes administratifs
- Gestion informatisée des documents et des encaissements effectués par la régie des recettes
- Comptabilité matière et conservation de tous les titres vierges délivrés par les bureaux de la préfecture

E –Procédures et titres nationaux

- Instructions des demandes de passeports et cartes nationales d'identité
- Assistance juridique des communes disposant des stations d'accueil
- Opposition à la sortie du territoire de mineurs

F –Droit des étrangers

- Etablissement des titres relatifs à l'entrée, au séjour, au travail et à la circulation des étrangers
- Intégration des étrangers : contrat d'accueil et d'intégration
- Instruction des demandes d'asile politique
- Suivi de l'hébergement des demandeurs d'asile
- Documents de circulation pour mineurs étrangers
- Titres de transports et de voyages, visas aller et retour.
- Droits de chancellerie
- Procédures d'éloignement : obligation de quitter le territoire, reconduites à la frontière, expulsions, assignation à résidence
- Actions en faveur des immigrés : aides au retour et à la réinsertion
- Instruction des demandes de regroupement familial
- Naturalisation : instruction des dossiers et notification des décisions ; cérémonie d'accueil

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES (SRCL)

LE CHEF DE SERVICE

Le bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité **(SRCL 1)**

A - Contrôle de légalité des actes prioritaires soumis à l'obligation de transmission de l'ensemble des collectivités du département :

- . des communes, de leurs établissements et des groupements de communes.
- . du département et de ses établissements publics.
- . des établissements publics locaux autonomes (CDGFPT, ...)

Contrôle aléatoire des actes non prioritaires

- Actes soumis au contrôle : délibérations, arrêtés et conventions relatifs notamment aux :
 - . marchés publics et délégations de services publics
 - . personnel territorial : recrutement, avancement, sanction, licenciement, régime indemnitaire
 - . biens : location, acquisition, entretien, aliénation

- . voirie communale : création, déclassement, servitudes de passage, ouverture et désaffectation de chemins ruraux
- . cimetière : création et agrandissement, délivrance et reprise des concessions, sites cinéraires
- . police municipale (sauf en matière de circulation = DLP2)
- . prix des services publics : cantines, transports urbains, garderie
- . urbanisme : contrôle en liaison avec la DDT service expert pour l'examen sur le fond chargé de préparer les projets de lettre d'observations
- . mandats locaux : indemnités de fonction, délégation

- Conseil aux collectivités dans ces domaines
- Déférés, référés devant les juridictions administratives (TA et CAA)
- Gestion et développement de l'application « ACTES » (télétransmission).
- Préparation et suivi de la mise en œuvre de la stratégie de contrôle de légalité arrêtée par le préfet
- Suivi des objectifs et indicateurs de gestion relatifs à la mission RCL (partie contrôle de légalité)

B - Intercommunalité

- Créations, extension, fusion et dissolution des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes de l'arrondissement chef lieu, des communautés de communes et communautés d'agglomération, des EPCI ou syndicats mixtes situés sur plusieurs arrondissements ou départements
- Modifications relatives aux compétences, au périmètre et à l'organisation des EPCI et syndicats mixtes de l'arrondissement chef lieu, des communautés de communes et communautés d'agglomération, et des EPCI ou syndicats mixtes situés sur plusieurs arrondissements ou départements
- Transformation et fusion d'EPCI à fiscalité propre et syndicats situés sur plusieurs arrondissements ou départements
- Renouvellement et secrétariat de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale
- Préparation, mise en œuvre et révision du schéma départemental de coopération intercommunale.
- Arrêtés portant recensement des EPCI à fiscalité propre éligibles à la DGF bonifiée
- Information aux élus et collectivités locales en matière d'intercommunalité

C - Fonction publique territoriale

- Election des représentants du personnel aux CAP, CTP, CHS, CDGFPT, CSFPT et la CNRACL
- Recensement des concours et examens
- Désignation des membres des jurys de concours de la fonction publique territoriale
- Information des collectivités sur la mise en œuvre des mesures touchant la FPT (GIPA, retraites, ...)
- Recensement de diverses mesures relatives à la FPT pour le compte de la DGCL

D - Urbanisme

- Coordination avec la DDT pour la signature des actes relevant de la compétence de l'Etat pour l'arrondissement chef-lieu (ZAD, cartes communales, ...)
- Coordination avec la DDT pour la signature des décisions après avis divergents entre le service instructeur et le maire pour l'arrondissement chef-lieu

- Traitement des interventions des particuliers et élus pour l'arrondissement chef-lieu en matière d'urbanisme en liaison avec la DDT chargée de procéder à l'analyse et de préparer les projets de réponse

E - Affaires générales

- Information et conseils aux élus et administrés
- Fonctionnement des assemblées
- Modification des limites des circonscriptions de communes
- Changement de nom des communes
- Etablissement des cartes d'identité des maires et adjoints
- Désaffectation des édifices culturels
- Indemnités de gardiennage des églises
- Organisation d'élections liées au renouvellement général des conseils municipaux et généraux (CFL, ...)

Le bureau du contrôle budgétaire, des finances locales et des dotations **(SRCL 2)**

A - Contrôle budgétaire des collectivités prioritaires :

- des communes, de leurs établissements et des groupements de communes.
- du département et de ses établissements publics.
- des établissements publics locaux autonomes (CDGFPT, ...)

Contrôle aléatoire des collectivités non prioritaires

- Saisines et instruction des procédures contentieuses auprès de la Chambre Régionale des Comptes en lien avec le sous-préfet concerné
- Préparation et suivi de la mise en œuvre de la stratégie du contrôle budgétaire arrêtée par le préfet
- Suivi des objectifs et indicateurs de gestion relatifs à la mission RCL (partie contrôle budgétaire et contrôle de légalité sur les actes budgétaires)
- participation au réseau d'alerte (préparé par DDFIP)

B - Réglementation fiscale et financière

- Emprunts et garanties d'emprunt
- Contrôle :
 - . des 4 taxes directes locales (taxe foncière sur le bâti, le non-bâti, taxe d'habitation, cotisation économique territoriale)
 - . des taxes et redevances ordures ménagères - électricité, taxes de séjour - taxe d'aménagement (en lien avec la DDT)
- Analyses statistiques et financières en lien avec la DDFIP

C - Dotations aux collectivités locales (département, communes, groupements, communautés de communes)

- Instruction, répartition et versement :
 - . dotation globale d'équipement du département
 - . dotation globale de fonctionnement
 - . dotation générale de décentralisation
 - . dotation départementale d'équipement des collèges
 - . dotation spéciale instituteurs

- . dotation élu local
- . fonds de compensation de la TVA (contrôle des états FCTVA de l'ensemble du département)
- . fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (pertes de base, part principale et majoration)
- . fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
- . taxe additionnelle aux droits de mutation
- . produit des amendes de police
- . dotation générale de décentralisation des bibliothèques
- . dotation générale de décentralisation urbanisme
- . DGD services communaux d'hygiène et de santé (Auch)
- . dotation de solidarité urbaine - DSU Auch –
- . fonds de mobilisation départemental pour l'insertion
- Mise en œuvre des mesures FCTVA du plan de relance de l'Etat
- Fixation des listes des collectivités éligibles à l'ATESAT et celles éligibles à l'assistance technique du département dans le domaine de l'eau
- Correspondant FCTVA pour le contrôle interne comptable

D - Affaires scolaires

- I.R.L. (indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés) : fixation annuelle du montant et détermination de la qualité d'ayant droit-
- Instituteurs : recensement, taux de rémunération des heures supplémentaires, location des logements de fonction
- Charges de fonctionnement des écoles primaires
- Dérogations en matière d'inscription scolaire dans le 1^{er} degré
- Affectations et désaffectations des locaux à l'éducation nationale :
 - avis préalable pour les établissements du primaire
 - décision pour les collèges
- C.D.E.N. (conseil départemental de l'éducation nationale) : composition

E- Tutelle des organismes consulaires : contrôle budgétaire de la chambre d'agriculture (en lien avec la DRAAF), coordination avec la tutelle régionale pour la chambre des métiers et la chambre de commerce et d'industrie.

Bureau du droit de l'environnement (DLP 5)

A- Secrétariat du CODERST (CONseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

B- Installations classées pour la protection de l'environnement (activités agricoles et agro-alimentaires, industrielles et carrières) :

- instruction et suivi des procédures (déclaration ou autorisation) ;
- gestion des plaintes concernant ces installations ;
- organisation des enquêtes publiques ICPE ;

C- Secrétariat des CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance)

D- Secrétariat de la CDNPS (Commission Départementale Nature Paysages et Sites) dans ses 5 formations : Publicité- Nature- Paysages et Sites- Faune Sauvage Captive- Carrières-

E- Secrétariat de la Commission Départementale de désignation des commissaires enquêteurs

F- Conduites des procédures relevant de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (M.I.S.E.N)

- Piscicultures, usines hydroélectriques ;
- Barrages et retenues collinaires ;
- AEP (Adduction d'Eau Potable), assainissement, pollution ;
- Travaux dans les cours d'eau ;
- Plans de gestion de l'eau, sécheresse ;

G- Enquêtes publiques relevant de la compétence du préfet, notamment préalables aux autorisations dans les domaines de :

- Travaux d'équipement : lignes électriques, canalisations de gaz, stockage de gaz, hydrocarbures, télécommunications, travaux routiers ;
- Affaires foncières : expropriations pour cause d'utilité publique, servitudes ;

- Plans d'exposition aux risques ; PPR (Risques), PPRI (Risques Inondations), PPRT (Risques Technologiques) PPRGA (Retrait Gonflement Argiles) Habitat insalubre.
- Loi sur l'eau.
- Permis de construire concernant les centrales solaires

H- Sécurité juridique et gestion du contentieux environnemental (en matière de DUP et d'ICPE)

I- Agrément des associations de défense de l'environnement

J- Lutte contre le bruit et contre les nuisances (visuelles, olfactives)

K- Récépissé de transport de déchets dangereux et non dangereux

L- Agrément pour la collecte de pneumatiques et d'huiles usagées